

<https://villeurbanne1.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article32>

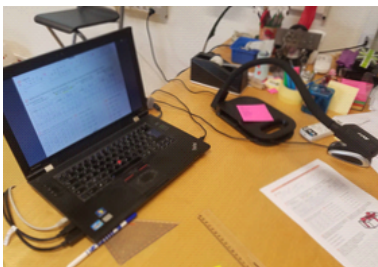


**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Publication de photos d'élèves

- Ressources pédagogiques - Numérique Éducatif -



Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2011

Copyright © Villeurbanne 1 - Tous droits réservés

Le droit à l'image oblige à certaines précautions si on souhaite publier des photos (ou des vidéos) de ses élèves.

La règle est de demander l'autorisation écrite aux responsables légaux de l'élève pour toute publication de photo (ou de vidéo) d'élèves sur internet, un cédérom ou autre support. Un modèle d'autorisation de publication est proposé ici au format doc.

<https://villeurbanne1.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Autorisation publication photos

Vous pourrez modifier cette autorisation pour l'adapter à votre réalité pédagogique.

– De plus, il faudra préférer les photos de groupe, éviter les gros plans et ne jamais indiquer les coordonnées de l'élève (nom, adresse, téléphone, adresse électronique, ...).

– Le texte réglementant la photo scolaire est consultable à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/24/MENE0301227C.htm>

– Un site fait le point sur les problèmes liés à la publication de photos sur Internet ou dans un cédérom :

<http://www.educnet.education.fr/juri/photo.htm>